



FONALC
FORUM NATIONAL SUR LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION
MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



RAPPORT SYNTHÈSE DU FORUM NATIONAL SUR LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION EN RDC.

O.C.E.P
Forum National sur la Lutte Contre la Corruption
CORRUPTION
NON MERCI !

Forum National sur la lutte contre la corruption en RDC du 16 au 19 Décembre 2009
 Au palais du peuple

O.T.0
Opération Tolérance Zéro

R.D.C.

Forum National sur la lutte contre la corruption
Organisé au palais du peuple du mercredi 16 au samedi 19.12.2009
KINSHASA - LINGWALA

Unissons-nous contre la Corruption

Contact : +243 (0) 99 99 22 036, +243 (0) 81 77 99 118, +243 (0) 99 99 23 379, +243 (0) 81 01 27 394
 E-mail :fonalc.rdc@gmail.com

DOCUMENT DE LA STRATEGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION EN RDC (DSNLC)

0. Introduction

1. Etat des lieux de la Corruption en RDC
2. Grandes lignes de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption
3. Résolutions du Forum National sur la Lutte contre la Corruption
4. Déclaration finale
5. Perspectives d'avenir

0. INTRODUCTION

Dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole d'Accord de Coopération en matière de Lutte contre la Corruption, signé à Kinshasa, le 18 février 2008 entre la RDC, la RSA et l'UNODC, et en exécution du Décret de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre n° 09/33 du 26 novembre 2009 portant convocation et organisation du Forum National sur la Lutte contre la Corruption, il s'est tenu, au Palais du Peuple de Kinshasa Lingwala, du 16 au 19 décembre 2009, sous le Haut patronage du Président de la République, le Forum National sur le Lutte contre la Corruption.

Ce Forum a connu la participation de 434 délégués venus de toutes les Provinces de la RDC, repartis en trois composantes à savoir :

- Institutions Publiques ;
- Société Civile ;
- Monde des Affaires.

Vingt cinq Experts Internationaux venus de la RSA ; du Bénin et de la République du Congo ont également participé à ces assises.

Le programme prévoyait quatre journées des travaux, articulés de la manière suivante :

- Cérémonie d'ouverture ;
- Exposés et débats ;
- Témoignages de quelques pays amis ;
- Travaux en ateliers et la mise en commun ;
- Cérémonie de clôture.

Forum National sur la lutte contre la corruption
en RDC du 16 au 19 Décembre 2009
Au palais du peuple

Unissons-nous contre la Corruption

Contact : +243 (0) 99 99 22 036, +243 (0) 81 77 99 118, +243 (0) 99 99 23 379, +243 (0) 81 01 27 394

E-mail : fonalc.rdc@gmail.com

La cérémonie d'ouverture a été caractérisée par cinq allocutions de circonstance prononcées respectivement par le Prof. St. Augustin MWENDAMBALI M., Coordonnateur du Comité de Pilotage du Forum, le Ministre Sud Africain de l'Administration et des Services Publics, le Vice-Ministre de la Justice, le Ministre de la Fonction Publique et le Vice Premier - Ministre chargé de la Reconstruction, Représentant Spécial du Chef de l'Etat.

En substance, les différents Orateurs ont planché sur les objectifs du Forum, la nécessité de mener, jusqu'à terme, le processus enclenché afin de matérialiser la volonté exprimée par le Président de la République de combattre la corruption sous toutes ses Formes.

Les Objectifs généraux poursuivis par ce Forum sont :

- Permettre au peuple Congolais d'avoir une compréhension commune de la Corruption ;
- dégager les grandes lignes de la Stratégie Nationale de lutte contre la Corruption ;
- fixer le Cadre légal et institutionnel de Lutte contre la Corruption.

Les délégués au Forum ont suivi au total vingt-quatre exposés et deux témoignages de pays amis : la Namibie et le Bénin.

Les thèmes présentés peuvent être regroupés en deux groupes thématiques :

- Etat des lieux de la Corruption en RDC ; perspectives et visions des acteurs (pouvoirs Publics, Monde des Affaires, Société Civile, et Partenaires au Développement) ;
- Etudes des cas relatifs aux manifestations de la Corruption et leurs moyens de Lutte, secteur par secteur (Industries extractives ; Industries d'exploitation forestière, fraude douanière, passation des marchés publics, tracasseries administratives, les médias, gestion des entreprises publiques)

Quatre ateliers ont été organisés autour du thème ci-après :

1. Secteur Judiciaire et sécuritaire (cadre légal et institutionnel ; protection des dénonciateurs et témoins)
2. Secteur économique et financier : ressources naturelles, marchés publics, régies financières, institutions de contrôle et environnement des affaires ;
3. Secteur socioculturel : Société Civile et moralisation de la vie publique, rôle des Médias dans la Lutte contre la Corruption et promotion de l'intégrité ;
4. Secteur Gouvernance politique et administrative et aide au développement.

A l'issue des séances de mise en commun en plénière, les participants ont adopté les résolutions telles que reprises au point III.

Unissons-nous contre la Corruption

Contact : +243 (0) 99 99 22 036, +243 (0) 81 77 99 118, +243 (0) 99 99 23 379, +243 (0) 81 01 27 394

E-mail : fonalc.rdc@gmail.com

I. Etat des lieux de la Corruption en RDC

En vue d'avoir une compréhension commune du phénomène de la corruption, les participants au Forum National sur la Lutte contre la Corruption se sont livrés à une critique sans complaisance de l'Etat des lieux de la corruption en RDC. Celui-ci allait de l'époque coloniale à nos jours.

A l'unanimité, les délégués, à ces assises, ont dégagé le constat ci-après :

1. L'approche holistique, mieux globale, du phénomène de la Corruption en RDC atteste que la RDC n'est pas épargnée par le fléau de la Corruption qui fragilise l'équilibre des Etats et ralentit le développement des Nations du monde.
2. Phénomène transfrontalier, la Corruption est ainsi assimilée à une pandémie qui détruit le tissu socio-économique des Etats modernes, accroît les inégalités sociales et accentue la pauvreté.
3. La manifestation de la Corruption en RDC ne date pas d'aujourd'hui. Elle trouve ses origines lointaines dans le modèle même de gestion de l'Etat indépendant du Congo, où seul un individu pouvait tirer profit d'immenses richesses que regorge le bassin du Congo au détriment de son royaume et de son protectorat.
4. Bien que le parlement belge ait dépossédé le Roi Léopold II de son domaine privé, les séquelles de cette exploitation de l'homme par l'homme, vont marquer sensiblement le modèle de gestion coloniale, où l'achat de conscience des indigènes était devenu une pratique courante pour pérenniser le système colonial.
5. A l'accession du Congo à la souveraineté nationale, en 1960, on assiste à un semblant ralentissement du phénomène de Corruption, qui va prendre de l'ampleur avec la division de la classe dirigeante congolaise sous une poignée d'argent du maître de l'Indépendance. Il s'en suivra alors des conflits tribaux et des guerres de sécessions jusqu'en 1965.
6. Avec l'arrivée de MOBUTU à la tête du Congo, devenu Zaïre, l'espoir de redresser le Congo est permis. Mais c'était sans compter avec le goût prononcé de l'argent et du Luxe de celui qu'on appellera l'Homme Seul, pour qui, le pouvoir rimait avec la richesse.
7. La confiscation du débat démocratique, la précarité de la vie sociale, l'affairisme des dirigeants, le clientélisme et le népotisme vont alors basculer le Pays dans la spirale des anti-valeurs institutionnalisées où, seules, triomphaient la loi du plus fort et la règle de la plus-value. Depuis cette date jusqu'à ce jour, la Corruption est présente à tous les échelons de la vie nationale et généralisée en RDC.
8. Il a fallu attendre l'avènement de l'AFDL en 1997, pour assister à un début de prise de conscience des méfaits de la corruption dont l'apogée était l'arrestation et la confiscation des biens d'un bon nombre des cadres et mandataires compromis dans la gestion de la chose publique.

Unissons-nous contre la Corruption

Contact : +243 (0) 99 99 22 036, +243 (0) 81 77 99 118, +243 (0) 99 99 23 379, +243 (0) 81 01 27 394

E-mail : fonalc.rdc@gmail.com

9. Cette démarche salutaire, sera neutralisée en 2004, par la mise en place de l'Accord Global et Inclusif de Sun City qui a permis aux belligérants d'hier de venir s'enrichir sur le dos de la population au nom du principe sacro-saint « du partage juste équilibré et équitable du pouvoir ». C'est alors le début du gangstérisme économique et de la corruption à ciel ouvert où chacun tire la couverture de son côté en prévision de la campagne électorale.
10. Depuis cette période jusqu'à ce jour, la corruption est entrain de devenir, si pas un mode de gestion, du moins un mode de vie au sein de la société congolaise et contre lequel la moindre opposition déclencherait automatiquement la guerre de rébellion ou la tentative de déstabilisation du pouvoir coercitif.
11. Dès lors, aucun secteur de la vie nationale ne sera à l'abri de ce fléau et aucune forme de corruption n'est exemptée en RDC. Parmi les secteurs les plus touchés, ceux des mines, des ressources naturelles, celui de l'argentier et de l'aide au développement figurent sur la liste des foyers ardents de la corruption où l'on passe sans transition de la petite à la grande corruption et de la grande corruption à la criminalité.
12. Dans cette perspective, le déclenchement de l'Opération Tolérance Zéro et la convocation par Décret du premier Forum National sur la Lutte contre la Corruption en 2009, constituent deux signes de temps évidents marquant une rupture avec le passé et consacrant le début d'une nouvelle ère, celle inaugurant le retour d'un Congo fort, puissant, prospère et dépouillé de la Corruption.

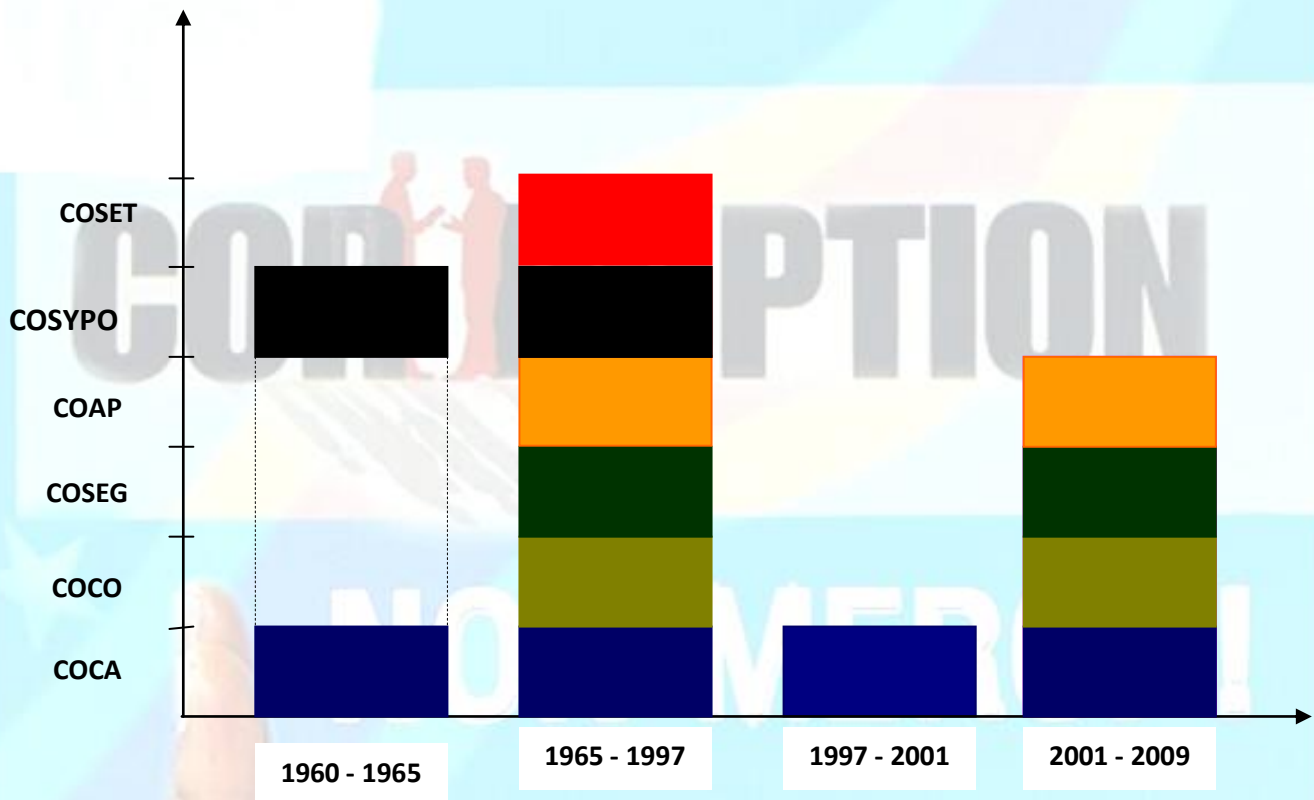
Sur base des différentes études réalisées sur la Corruption en RDC (OCEP, TI, PNUD, BMIB), on peut observer l'évolution de la Corruption de 1960 à 2009 à partir de l'histogramme ci-dessous.



Unissons-nous contre la Corruption

Contact : +243 (0) 99 99 22 036, +243 (0) 81 77 99 118, +243 (0) 99 99 23 379, +243 (0) 81 01 27 394
E-mail :fonalc.rdc@gmail.com

EVOLUTION DE LA CORRUPTION DE 1960 à 2009

Légende

Niveau de corruption

- COSET** : Corruption contrôle le sommet de l'Etat
COSYPO : Corruption infiltre les systèmes politiques
COAP : Corruption infiltre l'Administration Publique
COSEG : Corruption infiltre les services gouvernementaux
COCO : Corruption continue
COCA : Corruption occasionnelle

Périodes

- 1960 – 1965 : la première République ;
 1965 – 1997 : la 2^{ème} République ;
 1997 – 2001 : l'avènement de l'AFDL ;
 2001 – 2009 : la 3^{ème} République.

Forum National sur la lutte contre la corruption
 en RDC du 16 au 19 Décembre 2009
 Au palais du peuple

Unissons-nous contre la Corruption

Contact : +243 (0) 99 99 22 036, +243 (0) 81 77 99 118, +243 (0) 99 99 23 379, +243 (0) 81 01 27 394

E-mail : fonalc.rdc@gmail.com

II. GRANDES LIGNES DES STRATEGIES NATIONALES ANTI-CORRUPTION

Ces grandes lignes seront dégagées à la réunion des Experts prévue pour le mois de février 2010.

III. RESOLUTIONS DU FORUM NATIONAL SUR LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION EN RDC :

3.1. RESOLUTIONS GLOBALES

1. Créer le Conseil National d’Ethique, organe consultatif pour avis technique sur l’intégrité morale des personnalités appelées à exercer de hautes fonctions ;
2. Créer la Commission Indépendante d’Ethique et de Lutte contre la Corruption (CIELC) ;
3. Créer une agence gouvernementale de lutte contre la corruption, dotée des moyens conséquents ;
4. Organiser la synergie des organes de contrôle et de lutte contre la corruption ;
5. Organiser une campagne nationale de vulgarisation du Décret-loi n°017/2002 du 03 octobre 2002 portant Code de Conduite de l’Agent Public de l’Etat ;
6. Procéder au dépôt de l’instrument de ratification de la Convention des Nations Unies contre la Corruption, et de ratifier la Convention de l’Union Africaine sur la Prévention et la Lutte contre la corruption, dans le meilleur délai, ainsi que la signature des traités et accords internationaux en vue de renforcer l’entraide judiciaire ;
7. Elaborer, adopter et promulguer une loi relative à la Déclaration du patrimoine des Agents Publics de l’Etat;
8. Améliorer les salaires et les conditions de travail des Agents Publics de l’Etat en vue de les mettre à l’abri de la précarité et de la corruption ;
9. Appliquer la sanction positive et négative dans tous les secteurs de la vie publique ;
10. Accélérer les réformes des structures étatiques ;
11. Poursuivre et châtier sévèrement tous les responsables impliqués dans les faits de corruption à tous les niveaux ;
12. Décréter une journée nationale de lutte contre la corruption en RDC.

3.2. RESOLUTIONS SPECIFIQUES

AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Unissons-nous contre la Corruption

Contact : +243 (0) 99 99 22 036, +243 (0) 81 77 99 118, +243 (0) 99 99 23 379, +243 (0) 81 01 27 394

E-mail : fonalc.rdc@gmail.com

13. Faire de la corruption un crime de lèse majesté ; une offense à la personne du Chef de l'Etat et au Peuple Congolais ;
14. Supprimer les prérogatives en matière de recours en grâce en cas de condamnation pour corruption ;
15. Demander au Chef de l'Etat de se défaire de collaborateurs véreux et corrompus ;
16. Rattacher l'OCEP à la Présidence de la République à l'instar de l'Inspection Générale des Finances ;
17. Installer les directions de l'OCEP dans toutes les provinces ;
18. Créer un fond de la régénérescence morale (FOREMO), à prélever sur tous les contribuables (salariés et opérateurs économiques) pour soutenir la lutte contre les anti-valeurs en général et la corruption en particulier ;
19. Obliger les Bailleurs de fonds à publier et à faire le monitoring de l'aide allouée au développement, secteur par secteur et à respecter le chronogramme de décaissement et d'affectation de ces fonds.

AU GOUVERNEMENT

❖ SECTEUR JURIDIQUE ET SECURITAIRE

20. Doter les organes de lutte contre la corruption d'un call-centre d'enregistrement de dénonciations ;
21. Renforcer la protection physique, en plus de la protection juridique des experts, des dénonciateurs et des témoins, cfr. Art 149 ;
22. Ouvrir l'information du secret bancaire aux enquêteurs, en cas de vérification de l'authenticité de la déclaration des avoirs ou de suspicion de corruption ;
23. Transférer pour exploitation les rapports des structures internes d'audit, de l'Inspection Générale des Finances, de la Cour des comptes, de la CIABG ainsi que les archives de la CELC, de l'OBMA, et de la Commission de Biens mal acquis de la Conférence Nationale Souveraine aux structures à mettre en place ;
24. Enjoindre au Ministère des Affaires Foncières de produire une segmentation informatique nominale individuelle des titres immobiliers pour vérification du patrimoine ;
25. Créer les commissions provinciales de lutte contre la corruption ;
26. Créer un système des sanctions positives à l'endroit des dénonciateurs des actes de corruption et des personnes ayant permis un accroissement des flux financiers vers les

Unissons-nous contre la Corruption

Contact : +243 (0) 99 99 22 036, +243 (0) 81 77 99 118, +243 (0) 99 99 23 379, +243 (0) 81 01 27 394

E-mail : fonalc.rdc@gmail.com

caisses de l'Etat et l'étendre à tous les services des recettes (administratives, domaniales, judiciaires, ...) ;

27. Respecter les critères des aptitudes physiques, intellectuelles et de probité morale dans le recrutement du personnel des services de sécurité, de la Police Nationale et des FARDC et leurs affectations ;
28. Procéder à une dotation des fonds secrets de recherche aux services ci-haut cités ;
29. Renforcer les capacités des services qui s'occupent de la moralisation, l'éducation civique et politique des éléments de la Police Nationale Congolaise et des FARDC ;
30. Permuter périodiquement tous les agents de la DGM ;
31. Gérer correctement les avancements en grade par la mise en place des systèmes de méritocratie ;
32. Doter les services de l'ANR des outils de travail appropriés : phonies, data, touraya, appareil téléphonique ;
33. Exiger que le dossier de corruption qui franchit l'étape de la commission indépendante de l'éthique et lutte contre la corruption ne soit classé sans suite ;
34. Requérir la célérité dans l'instruction des dossiers de corruption avec un moratoire de 3 mois ; dépassé ce délai le magistrat doit se dessaisir d'office.

❖ **SECTEUR ECONOMIQUE ET FINANCIER**

35. Donner les moyens financiers et matériels conséquents pour la réalisation des activités du Protocole d'Accord signé entre la RDC – la RSA et l'UNODC, en matière de lutte contre la corruption ;
36. Afficher des frais officiels requis et rendre publiques les procédures et les faire respecter ;
37. Obliger tous les organes de contrôle de publier le rapport annuel d'activités, y compris la CIABG ;
38. Accorder l'autonomie financière effective aux organes de contrôle et de lutte contre la corruption, par le mécanisme de la dotation ;
39. Placer les auditeurs internes des Entreprises du portefeuille sous la supervision directe du Conseil Supérieur du Portefeuille et assurer l'exploitation de leurs rapports d'activités ainsi que leur protection ;
40. Faire obligation à la Commission Interministérielle chargée de la récupération des immeubles et des terrains de l'Etat. d'effectuer l'inventaire du patrimoine de l'Etat et des ETD, province par province et de procéder, sans délai, à la récupération effective des biens et immeubles de l'Etat spoliés ;

Unissons-nous contre la Corruption

41. Revoir les textes constitutifs de l'ITTIE pour que la représentation des ministères soit faite par des administratifs et non des ministres et créer des antennes provinciales ;
42. Généraliser la pratique de l'audit dans tous les services publics et application effective de la charte de l'audit;
43. Alternner l'audit interne avec l'audit externe en recourant au mécanisme africain d'évaluation par les pairs(MAP), confère Recommandations de la Charte Africaine de l'Administration Publique ;
44. Pour lutter contre les fausses déclarations par les Opérateurs économiques, il est nécessaire de :
 - Appliquer de manière stricte le Code d'Ethique des Entreprises ;
 - Réduire les contrôles dans les entreprises ;
 - Mettre en place une fiscalité incitative et de développement ;
 - Exclure de la soumission les opérateurs économiques incriminés dans la corruption ;
 - Améliorer l'efficacité des Forces publiques ;
 - Sanctionner sévèrement les fausses déclarations et la sous évaluation ;
 - Exiger la transparence dans la gestion des ressources naturelles ;
 - Ratifier le Traité OHADA ;
 - Etablir un guichet unique pour faciliter la création des entreprises et assouplir les procédures de création des sociétés ;
 - Supprimer les formalités ci-après pour l'immatriculation au NRC : l'extrait du casier judiciaire, le certificat de résidence, l'attestation de non fonctionnaire et le sceau de l'entreprise ;
 - Supprimer le visa de légalisation des statuts des entreprises ;
 - Publier les statuts des sociétés dans le Journal Officiel et sur le site Internet dans les 48 heures de leur dépôt ;
 - Limiter le délai maximum d'immatriculation au NRC à cinq jours ;
 - Réduire à 48 heures le délai d'octroi du numéro d'identification nationale.
45. Contrôler la conformité des ouvrages exécutés pour le compte de l'Etat par rapport aux termes de référence des cahiers de charges ;
46. Réhabiliter les magasins généraux (RENAPI) en vue d'éviter la multiplicité des centres d'achats ;

Unissons-nous contre la Corruption

Contact : +243 (0) 99 99 22 036, +243 (0) 81 77 99 118, +243 (0) 99 99 23 379, +243 (0) 81 01 27 394
E-mail :fonalc.rdc@gmail.com

47. Interdire formellement toute dépense engagée en dehors de la chaîne de la dépense publique. En cas de procédure exceptionnelle ou d'urgence, obtenir préalablement le contreseing du Ministre des Finances et de l'Inspecteur Général des Finances ;
48. Suspendre tout recrutement à la Fonction Publique jusqu'à la production par la Cellule du recensement du Ministère de la Fonction Publique du fichier définitif du personnel de carrière des services publics de l'Etat ;
49. Permuter périodiquement (après chaque deux ans) des Cadres et Agents commis aux postes de responsabilité financière ;
50. Créer une commission ponctuelle chargée du paiement de la Dette intérieure, du règlement des litiges relatifs aux frais de mission, aux soins médicaux ainsi qu'aux frais de fonctionnement, au sein de laquelle devra siéger une autorité morale de l'OCEP ;
51. Révoquer immédiatement et déférer devant la justice tout agent de l'OCC compromis dans la facilitation de l'entrée, la circulation et la consommation des produits avariés et prohibés ;
52. Suivre et contrôler a posteriori tous les enlèvements d'urgence autorisés dans leur régularité, temporalité et motivation ;
53. Restructurer la Brigade anti-fraude douanière et renforcer ses missions en vue de traquer la contrebande introvertie par des enlèvements d'urgence parallèles non autorisés et les exonérations non légales accordées abusivement par le pouvoir discrétionnaire de la hiérarchie;
54. Suivre et contrôler a posteriori tous les enlèvements d'urgence autorisés dans leur régularité, temporalité et motivation.

❖ **SECTEUR SOCIO-CULTUREL**

55. Rendre obligatoire le cours d'éthique à tous les cycles de l'enseignement national en intégrant des modules éducatifs sur la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
56. Organiser des séminaires sur l'éthique et la bonne gouvernance à l'intention des dirigeants politiques pour le renforcement des capacités ;
57. Eduquer le citoyen à la culture de résultat et du civisme fiscal dans ses obligations déclaratives et contributives pour permettre à l'Etat d'avoir les moyens de sa politique ; Installer des clubs d'éthique et des hommes intègres dans les écoles, Instituts Supérieurs, Universités et dans les quartiers ;
58. Faciliter l'accès du Journaliste aux nouvelles technologies de l'information et de la communication ;

Unissons-nous contre la Corruption

Contact : +243 (0) 99 99 22 036, +243 (0) 81 77 99 118, +243 (0) 99 99 23 379, +243 (0) 81 01 27 394
E-mail : fonalc.rdc@gmail.com

59. A titre pédagogique en guise d'exemple, médiatiser les arrestations et les procès sur la corruption de façon à susciter la culpabilité et la honte dans le chef des corrompus et des corrupteurs ;
60. Combattre l'immoralité et les antivaleurs dans les sports notamment le maraboutage, ...
61. Rendre l'information destinée au public accessible ;
62. Impliquer les médias, les syndicalistes et autres acteurs de la Société civile dans la sensibilisation sur la lutte contre la corruption ;
63. Légiférer sur la protection des journalistes qui s'attaquent à la corruption ;
64. Permettre et/ou faciliter à tous les journalistes l'accès d'une manière équitable aux sources officielles d'informations. Moraliser la Société Civile aux dispositions du Code de Conduite de l'Agent Public de l'Etat et aux valeurs républicaines ;
65. Elaborer le Vade-mecum de bonnes pratiques des usagers des services publics de l'Etat ;
66. Elaborer la Charte de bonne conduite régissant les relations entre les Institutions Publiques et la Société Civile ;
67. Amener la Société Civile à jouer pleinement son rôle de complémentarité dans la lutte contre la corruption.

❖ **SECTEUR DE GOUVERNANCE POLITIQUE, ADMINISTRATIVE ET AIDE AU DEVELOPPEMENT**

68. Renforcement des capacités par des actions de formation civique et patriotique à travers les organisations étatiques (ENA et OCEP) et les organisations de la Société Civile ;
69. Adapter les textes qui régissent l'Administration Publique ;
70. Dépolitiser l'Administration Publique (voir l'Article 193 de la Constitution);
71. Elargir le mandat du Conseil de Discipline de l'Administration Publique aux 17 catégories socioprofessionnelles d'Agent Public de l'Etat ;
72. Appliquer la justice distributive et l'obligation de rendre compte ;
73. Créer une Agence ou organisme apolitique pour l'aide au développement sous la tutelle politique de la Primature et la tutelle Technique du Ministère du Plan, ayant statut d'un organisme public apolitique et jouissant d'une autonomie de gestion. L'Agence aura également à traiter de l'aide liée aux urgences ;
74. Limiter, à un tiers, le personnel politique et administratif du cabinet politique ressortissant de la même province que l'Autorité ;

75. Interdire la vente obligatoire des syllabus comme condition de réussite à l'Enseignement Supérieur et Universitaire ;
76. Interdire aux Professeurs d'être directeurs des mémoires de leurs proches parents et exiger un assesseur au cas où l'enseignant est appelé à évaluer son propre enfant ;
77. Eviter que le répétiteur de l'élève soit son propre enseignant.

AU PARLEMENT

78. Ouvrir l'information du secret bancaire aux enquêteurs, en cas de vérification de l'authenticité de la déclaration des avoirs ou de suspicion de corruption ;
79. Exiger du Parlement l'exercice effectif d'un contrôle assorti des sanctions ;
80. Créer, en faveur de la Cour des comptes, des ressources propres par le mécanisme de la prime de contentieux forfaitaire ;
81. Elaborer une loi instituant la prime d'aviseur de l'ordre de 10% du montant récupéré par le Trésor Public à toute personne qui aura dénoncé un cas de corruption avérée ;
82. Créer une Haute Autorité de régulation des marchés publics (HAREM), composée des Délégués de la Commission Indépendante de lutte contre la corruption, de l'agence gouvernementale de lutte contre la corruption et des services sectoriels ;
83. Promulguer la loi sur la passation des marchés publics ;
84. Permuter périodiquement (après chaque deux ans) des Cadres et Agents commis aux postes de responsabilité financière ;
85. Elever la corruption, dans le secteur médical, au niveau du crime contre l'humanité conformément au serment d'Hippocrate et au principe de la non assistance à personne en danger ;
86. Réviser la Loi électorale et quelques dispositions Constitutionnelles :
 - Art. 104, al. 4 pour les Sénateurs
 - Art. 198, al. 2 pour les Gouverneurs et Vice gouverneurs.
87. Elaborer une Loi sur le financement des partis politiques ;
88. Elaborer une Loi sur le financement des partis politiques ;
89. Publier le rapport sur la reddition des comptes lors des séances plénières du Parlement à la session d'avril.

Unissons-nous contre la Corruption

POUVOIR JUDICIAIRE

90. Créer une chambre spéciale en matière de lutte contre la corruption au sein des cours et tribunaux, composée des juges et magistrats intègres ayant reçu une formation appropriée ;
91. Rendre non prescriptible l'infraction de corruption ;
92. Confisquer les avoirs et les produits issus de la corruption ;
93. Rapatriement des biens issus de la corruption et extradition des auteurs présumés des actes de corruption ;
94. Accorder des excuses absolutoires au témoin, corrompu ou corrupteur ayant collaboré avec la Justice dans la manifestation de la vérité ;
95. Renforcer les peines allant de 5 à 20 ans;
96. Supprimer l'octroi de la liberté provisoire pour fait de corruption ;
97. Procéder, au-delà d'un mois, à la levée partielle de l'immunité en cas d'infraction de corruption et autres faits assimilés ;
98. Intégrer au présent rapport toutes les résolutions prises lors des forums, conférences, séminaires, relatives à la lutte contre la corruption ;
99. Figurer la Cour des comptes dans l'ordre des juridictions administratives. Renforcer le système carcéral.

AU COMITE DE PILOTAGE

100. Intégrer au présent rapport toutes les résolutions prises lors des forums, conférences, séminaires, relatives à la lutte contre la corruption ;

A L'OCEP

101. Vulgariser le Décret-loi n° 017/2002 du 03 octobre 2002 portant Code de conduite de l'Agent Public de l'Etat et la loi anti-corruption dans les quatre langues nationales ;
102. Former et recycler les Agents des services de sécurité, de la Police et des FARDC aux Stratégies de lutte contre la corruption ;
103. Installer des cellules d'infrastructure d'éthique ou d'écoute citoyenne dans chaque service public de l'Etat pour enregistrer les dénonciations des cas de corruption ;
104. Faire signer un acte d'engagement éthique à tous les Agents Publics de l'Etat vulgarisés ;
105. Créer une fiche des Agents Publics de l'Etat délinquants éthiques.

Unissons-nous contre la Corruption

Contact : +243 (0) 99 99 22 036, +243 (0) 81 77 99 118, +243 (0) 99 99 23 379, +243 (0) 81 01 27 394

E-mail : fonalc.rdc@gmail.com

IV. DECLARATION FINALE

1. Nous, Représentants des Institutions Publiques, du Secteur Privé et de la Société Civile, participants au 1^{er} Forum National sur la Lutte contre la Corruption en RDC, tenu à Kinshasa, du 16 au 19 décembre 2009,
2. Reconnaissant que la Corruption est une gangrène qui a atteint les différents domaines de la vie nationale, depuis la famille, cellule de base, jusqu'au sommet de l'Etat et annihile la cohésion et les valeurs sociales, érode le tissu social et a un impact plus profond sur la pauvreté et la gouvernance ;
3. Reconnaissant que la RDC est signataire de la Convention des Nations Unies contre la Corruption, la Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, le Protocole d'Accord de la SADC contre la Corruption et le Protocole d'Accord de coopération dans le domaine de la lutte contre la corruption signé entre la République Démocratique du Congo, la République d'Afrique du Sud et de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime ;
4. Respectueux de nos valeurs constitutionnelles et de nos engagements interinstitutionnels dans la Lutte contre la Corruption ;
5. Convaincus que la Corruption entrave le développement, mine le processus démocratique et la gouvernance ;
6. Préoccupés par les effets néfastes de la Corruption en RDC, souvent qualifiée de corruption institutionnalisée du fait de l'inertie du pouvoir législatif, Exécutif et Judiciaire,
7. Reconnaissant que la République Démocratique du Congo est responsable de son destin, de celui de son peuple et qu'à ce titre, doit prendre des mesures nécessaires pour prévenir et lutter contre la corruption ;
8. Réaffirmons notre attachement aux valeurs traditionnelles, communautaires, démocratiques et égalitaires, lesquelles doivent être présentes dans toutes les Institutions Publiques et Services publics de l'Etat ;
9. Félicitons et soutenons le Président de la République pour avoir pris l'initiative personnelle de convoquer le Forum National sur la Lutte contre la Corruption ;
10. Décidons de mener une lutte sans merci contre la corruption en mobilisant toutes les énergies autour d'une vaste campagne nationale de sensibilisation de la population sur les méfaits de la corruption, à travers la vulgarisation du Code de Conduite de l'Agent Public de l'Etat et les autres lois sur la prévention et la lutte contre la corruption auprès des Agents Publics de l'Etat et du public ;

Unissons-nous contre la Corruption

Contact : +243 (0) 99 99 22 036, +243 (0) 81 77 99 118, +243 (0) 99 99 23 379, +243 (0) 81 01 27 394

E-mail : fonalc.rdc@gmail.com

11. Soutenons l'impérieuse nécessité de renforcer l'arsenal juridique de notre pays par de nouvelles lois à élaborer et la ré-visitation des lois existantes en y extirpant toutes les dispositions « corruptogènes » ;
12. Conscients qu'aucune lutte contre la corruption au monde ne peut aboutir sans amélioration des salaires et des conditions socioprofessionnelles des employés, demandons aux Pouvoirs publics de doter le pays d'une politique salariale digne en vue de les mettre à l'abri de la corruption et des pratiques connexes ;
13. Encourageons le Gouvernement de la RDC et les Cosignataires du Protocole d'Accord anti-corruption d'accélérer le processus de la tenue de la Réunion des Experts et de la Table ronde en vue de fixer le cadre légal et institutionnel de lutte contre la corruption en RDC ;
14. Exigeons que les actes de corruption soient frappés de l'imprescriptibilité et d'appliquer la levée partielle des immunités des auteurs des actes de corruption ainsi que leur privation du droit à la liberté provisoire ;
15. Encourageons le Parlement à autoriser, sans délai, la ratification des accords internationaux en souffrance en vue d'accéder aux facilités d'entraide judiciaire en matière de lutte contre la corruption ;
16. Témoignons, par notre participation active aux travaux de ce forum, notre ferme engagement à combattre avec la dernière énergie la corruption sous toutes ses formes ;
17. Saluons et appuyons l'Opération « Tolérance Zéro », initiée par le Président de la République en vue d'endiguer la corruption dans notre cher pays et encourageons le Chef de l'Etat d'aller de l'avant en vue de dépouiller notre pays des tares de l'impunité.

Lue à Kinshasa, le 19 décembre 2009

**Les Délégués au Forum National
sur la Lutte contre la Corruption**

Forum National sur la lutte contre la corruption
en RDC du 16 au 19 Décembre 2009
Au palais du peuple

Unissons-nous contre la Corruption

Contact : +243 (0) 99 99 22 036, +243 (0) 81 77 99 118, +243 (0) 99 99 23 379, +243 (0) 81 01 27 394

E-mail : fonalc.rdc@gmail.com

V. PERSPECTIVES D'AVENIR

Le projet du Forum National sur la Lutte contre la corruption en RDC prévoit trois (3) phases, à savoir :

- a. la Plénière, tenue du 16 au 19 décembre 2009 ;
- b. la Réunion des Experts, qui sera organisée en février 2010. Elle poursuit comme objectif de peaufiner les grandes lignes de la Stratégie Nationale de lutte contre la corruption jetées par les Délégués au Forum et de fixer le cadre légal et institutionnel de lutte contre la corruption ;
- c. enfin, la Table Ronde, prévue au mois de mai 2010 en vue de valider le Document de la Stratégie Nationale de lutte contre la corruption et les avants projets des lois, relatives au cadre légal et institutionnel de lutte contre la corruption, proposés par la réunion des Experts ; lesquels projets seront remis, pour adoption, au Gouvernement qui, à son tour, les transmettra au Parlement pour examen avant leur promulgation par le Président de la République.

Il sied cependant de signaler que les travaux du Forum National sur la Lutte contre la corruption se sont déroulés difficilement pour trois raisons :

- a. -le décaissement tardif du financement attendu de GTZ / RSA ;
- b. -le décaissement partiel pour certaines rubriques (logistique, frais de voyage,...) ;
- c. -le non décaissement pour certaines rubriques (presse, études, collation des intervenants, surveillance médicale).

Ainsi, craignons – nous que les prochaines phases du Forum ne se tiennent dans des conditions identiques, si la RDC ne tire pas toutes les leçons de cette première phase du Forum, en mettant, en temps utile, à la disposition du Comité de Pilotage sa propre contribution pour la réussite desdites étapes.

Fait à Kinshasa, le 19 décembre 2009

Prof. Saint Augustin MWENDAMBALI MWETAMINWA.

Coordonnateur du Comité de Pilotage de mise en œuvre
du Protocole d'Accord Anti-Corruption RDC-RSA-UNODC

ANNEXES

- Livre d'orientation du Forum National sur la lutte contre la corruption ;
- Journal Officiel n° Spécial, 50^{ème} année du 05 décembre 2009.

Forum National sur la Lutte contre la corruption
en RDC du 16 au 19 Décembre 2009
Au palais du peuple

Unissons-nous contre la Corruption

Contact : +243 (0) 99 99 22 036, +243 (0) 81 77 99 118, +243 (0) 99 99 23 379, +243 (0) 81 01 27 394

E-mail : fonalc.rdc@gmail.com